

**08 septembre 2005**

**Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement**

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par les lois spéciales du 8 août 1988, du 5 mai 1993, du 16 juillet 1993, du 13 juillet 2001 et du 12 août 2003, notamment l'article 68, alinéa 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 23 juin 2005, notamment les articles 2, 6, 10 et 11;

Sur la proposition du Ministre-Président;

Après délibération,

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

L'article 2, dixième tiret, de l'arrête du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement est modifié comme suit:

« - le fonds d'impulsion économique en faveur des zones en reconversion et particulièrement défavorisées, en ce compris la coordination des dossiers; ».

**Art. 2.**

A l'article 6, *in fine*, de l'arrête du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 précité, un tiret est ajouté comme suit:

« - les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus tels que visés à l'article 6, §1<sup>er</sup>, VIII, 6<sup>o</sup>, de la loi ».

**Art. 3.**

A l'article 10, *in fine*, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 précité, un tiret est ajouté comme suit:

« - le fonds d'impulsion du développement économique rural, en ce compris la coordination des dossiers. »

**Art. 4.**

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

**Art. 5.**

Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 08 septembre 2005.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine,

M. DAERDEN

La Ministre de la Formation,

Mme M. ARENA

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ph. COURARD

La Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles

et des Relations extérieures,

Mme M.-D. SIMONET

Le Ministre de l'Économie et de l'Emploi,

J.-C. MARCOURT

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances,

Mme Ch. VIENNE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN